



**INSCRIPTION
RENTÉE 2020**

**A partir
du 13 janvier 2020
Tous les après-midi,
du lundi au vendredi**

L'inscription préalable en mairie est

OBLIGATOIRE :

Pour l'entrée en Maternelle des enfants :

Sont admis en école maternelle (Scolarité obligatoire) :

- les enfants nés entre le 01/01 et le 30/08,
- les enfants qui auront 3 ans avant le 31/12/2020.

- **Pour l'entrée en Élémentaire (CP),**
- **En cas de changement d'école.**

Nous vous remercions de vous munir :

- Du livret de famille et du jugement de divorce le cas échéant,
- D'un justificatif de domicile récent (Facture EDF...),
- De l'autorisation de la Mairie de résidence (dérogation) si vous êtes domicilié dans une autre commune.

Il vous appartient de confirmer ensuite l'admission auprès du directeur/de la directrice de l'école avec le certificat d'inscription remis par la mairie et le carnet de santé.

Le choix de l'école est libre sous réserve des places disponibles.

Temps Annexes :

- Temps Péri-Educatif du mercredi matin
- Mini Section Internationale
- Chorale



Uniquement sur inscription :

Renseignements au service de la vie scolaire

☎ 02 51 75 75 46
desac@mairie-labaule.fr

Accueil Périscolaires:

Renseignements auprès de la directrice de l'accueil de chaque école

**TOUS LES DOCUMENTS SONT TÉLÉCHARGEABLES
À PARTIR DU SITE INTERNET
DE LA VILLE DE LA BAULE
RUBRIQUE « VIE SCOLAIRE »**